



TEXTE ADOPTE n° 390

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

15 février 2005

RÉSOLUTION

*créant une commission d'enquête sur
l'évolution de la fiscalité locale.*

*L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la
teneur suit :*

Voir les numéros : 2051 et 2092.

Article unique

Conformément aux articles 140 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, il est créé une commission d'enquête composée de trente membres chargée d'apprécier l'évolution de la fiscalité locale en 2005 et au cours des années précédentes, ses causes, ses conséquences sur les ménages et les entreprises, ainsi que les conditions d'une responsabilité mieux assumée de l'ensemble des décideurs.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 février 2005.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

Texte adopté n° 390 – Résolution créant une commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale